
DÉFENSE DES LIBERTÉS PÉDAGOGIQUES

à propos de "GLURP"

LE CASQUE OU LE PIPEAU

14 septembre, jour de rentrée. Dans *France-Soir* (daté du 15) deux manchettes. En première page, sur trois colonnes, une controverse autour d'un élève giflé et un article leader : *le maintien de l'ordre à l'école*. En 5^e page : 500 F d'amende pour les lycéens de Glurp, 15 lignes sur une colonne, moins que l'horoscope du jour. C'est justice car vous pouvez jeter le journal mais il faut conserver l'horoscope. C'est un testament pédagogique destiné au Français moyen : « Si vous êtes né un 15 septembre, soyez plutôt méfiant. Ne cherchez pas à changer mais plutôt à protéger ce que vous avez. Tenez vos distances envers ceux que vous connaissez peu, ou qui pourraient profiter de vous ».

LA GIFLE EST INTERDITE MAIS LES COUPS SONT PERMIS

Il y a gifle et gifle. Celle administrée aux lycéens par le tribunal d'instance de Pontoise n'est que morale. Ces garçons habitués, leur vie scolaire durant, à copier des résumés, des exemples, des cours, ont reproduit une page de manuel mais sous un titre tout à fait dans la tradition de *France-Soir* : « Comment faire sauter votre lycée en une leçon ». Selon *France-Soir*, « ils avaient indiqué la manière de fabriquer de la nitroglycérine, recette qui se trouve d'ailleurs dans tous les manuels de chimie des écoliers ». Freinet, pourtant avait lancé un avertissement : plus de manuels ! Hélas, les éditeurs n'ont pas suivi.

Et voici donc la machine judiciaire en marche, bien qu'au lycée, proviseur et conseil de discipline aient absout les farceurs et regretté l'absence d'humour des magistrats. Motif d'inculpation : provocation au meurtre, incendie, destruction d'édifices par substances explosives. Peines encourues : de un à cinq ans de prison et de 300 à 300 000 F d'amendes. Les inculpés ont attendu la sentence pendant 3 mois : 500 F. A ce tarif et à cette attente quel lycéen n'aurait préféré une gifle ? Mais une gifle, c'est sale. *France-Soir* l'explique : « L'idée de savoir son propre enfant corrigé par une main étrangère n'en est pas moins déplaisante, voire insoutenable ». Que dire alors des enfants qui pour un canular se sentent écrasés par l'appareil judiciaire, menacés de prison, confrontés à l'hostilité ou à la peine sourde des parents, interrogés par la police, exécutés dans la presse locale ? Qui les empêchera de croire au sadisme des adultes pour l'avoir éprouvé pendant des mois et non dans l'éclair réflexe d'une taloche ?

LA CHASSE A L'ENFANT

Pendant ce temps, à la télévision, des personnes graves parlent de la torture et des otages. Les

otages ? Ils sont parmi nous, braves gens, et n'ont pas droit au titre, maintenant que la chasse aux sorcières comprend aussi la brigade de la chasse à l'enfant. Ces enfants sont les élèves attentifs de notre époque. Ils réagissent comme Bunuel, commentant la sortie de son film (*Le charme discret de la bourgeoisie*) : « Le scandale qui était autrefois une arme de combat est devenu uniquement publicitaire. C'est une arme émoussée ». Les lycéens savent que pour intéresser leurs camarades et vendre leur journal, il faut bien se plier aux recettes des adultes. Si le Glurp était « de bas étage » pour reprendre le jugement du procureur, s'il contenait des grossièretés « à faire rougir un corps de garde », au dire d'un journal local, que faut-il en conclure ? Peut-être que le système scolaire ne donne aux élèves que le choix entre la dissertation littéraire et la provocation. Que rien n'est prévu dans l'institution scolaire pour que les élèves puissent exprimer et approfondir leur pensée quotidienne : ni formation, ni crédits. « Le journal dérange et fait peur, constate Yves Agnès (du Monde), mais la solution est-elle de l'interdire et de creuser encore plus le fossé entre les générations ? ». Si la société refuse aux jeunes le droit d'expression, elle s'interdit toute éducation vraie, celle qui consiste à prendre en charge des êtres réels et non des « élèves-absents » qui pour se défouler intitulent leur prose : « Ce qu'on se fait chier ».

LE PLUS SIMPLE ECOLIER SAIT MAINTENANT

En juin 1971 s'est tenu à Rennes un colloque organisé par l'APIJ (Association Presse Information Jeunesse) et Ouest-France, animé par deux recteurs (de Rennes et d'Orléans). Il n'est pas inutile de rappeler que dans la résolution adoptée par cette assemblée figurent ces affirmations :

« Les participants du colloque ont estimé nécessaire que soit reconnu le droit à l'expression des élèves.

LA RENTRÉE

Le maintien de l'ordre à l'école

L'HOROSCOPE

Vendredi 15 sept

LES ENFANTS NES CE JOUR seront timides, complexés ; faudra les éduquer avec douceur et leur donner confiance en eux sinon ils laisseront passer leurs chances par manque d'audace. Peu ambitieux, ils désireront surtout se créer une vie paisible mais pour certains, la santé leur causera quelques soucis. Vie très évolutive.

SI VOUS ETES NE UN 15 SEPTEMBRE, soyez plutôt méfiant. Ne cherchez pas à changer mais plutôt à protéger ce que vous avez. Tenez vos distances envers ceux que vous connaissez peu, ou qui pourraient profiter de vous ; évitez les opérations financières ou immobilières importantes. Après un passage assez délicat, vous pourrez repartir sur un bon pied.

Dany ROY.

Un instituteur parisien avait giflé un jeune élève : la justice l'acquitte

Bunuel : « Le scandale,

maintenant

c'est une arme émoussée »

● Un témoignage sur

« GLURP » AU TRIBUNAL

Le procès d'un canular de lycéens

une école sans ennui

(Page 5, l'interview de la directrice d'un nouveau C.E.S. par Alain STRANG.)

500 F d'amende pour les lycéens de « Glurp »

Les quatre lycéens de Luzarches poursuivis pour provocation à la destruction d'édifice par explosif ont été condamnés hier à 500 francs d'amende par le tribunal de grande instance de Pontoise.

Dans un article de leur journal « Glurp » intitulé « Comment faire sauter votre lycée en une leçon », ils avaient indiqué la manière de fabriquer de la nitroglycérine, recette qui se trouve d'ailleurs dans tous les manuels de chimie des écoliers.



Demain, 500 F d'Amende?

Photo Ueberschlag

Sans cette expression individuelle ou collective, aucune formation réelle de la personnalité ne peut être réussie... Dans la perspective d'une ouverture de l'école, unanimement souhaitée par ce colloque, les enseignants mais aussi l'institution scolaire tout entière, ont un rôle déterminant pour favoriser ce droit à l'expression des jeunes et cette liberté de l'information. La rénovation que cette reconnaissance entraînera ne prétend pas supprimer les conflits ou les contradictions de l'école, mais leur permettre de jouer un rôle constructif dans l'éducation. Cet objectif suppose que soient préalablement exorcisés les peurs et les préjugés réciproques ».

Le jugement de Pontoise est plus qu'un fait divers qui finit mal. C'est, ce devrait être, pour nous un signal d'alarme. Lorsqu'un enfant tire des sons discordants d'un pipeau, il y a toujours quelques adultes prêts à prendre le casque ou à en coiffer l'enfant. Mais il sera difficile de faire taire l'enfance, de plus en plus difficile. Renan même l'avait senti : « *Le plus simple écolier sait maintenant des vérités pour lesquelles Archimède eût sacrifié sa vie* ». (1)

Roger UEBERSCHLAG

(1) Souvenirs d'enfance et de jeunesse (1883).